

Bruxelles, le 29 novembre 2019
(OR. en)

14617/19

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0142(NLE)**

**WTO 324
AGRI 579
VETER 101
SAN 494
COTRA 26**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	10658/19 WTO 180 AGRI 355 VETER 42 SAN 324 COTRA 10 + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne concernant l'attribution aux États-Unis d'une part dans le contingent tarifaire pour la viande bovine de haute qualité visé dans le mémorandum d'accord révisé concernant l'importation de viande bovine provenant d'animaux non traités avec certaines hormones de croissance et les droits majorés appliqués par les États-Unis à certains produits de l'Union européenne (2014) - Adoption

1. Le 24 juin 2019, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la signature¹, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne concernant l'attribution aux États-Unis d'une part dans le contingent tarifaire pour la viande bovine de haute qualité visé dans le mémorandum d'accord révisé concernant l'importation de viande bovine provenant d'animaux non traités avec certaines hormones de croissance et les droits majorés appliqués par les États-Unis à certains produits de l'Union européenne (2014), ainsi qu'une proposition de décision du Conseil relative à la conclusion² de cet accord.

¹ Doc. 10656/19 WTO 179 AGRI 354 VETER 41 SAN 323 COTRA 9 + REV 1 + ADD 1 + ADD 1 REV 1.

² Doc. 10658/19 WTO 180 AGRI 355 VETER 42 SAN 324 COTRA 10 + REV 1 + ADD 1 + ADD 1 REV 1.

2. Le 15 juillet 2019, le Conseil a adopté la décision relative à la signature³ de l'accord. Parallèlement et conformément à l'article 218, paragraphe 6, point a) v), du TFUE, le Conseil a décidé, en vue de préparer la future conclusion de l'accord, de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 10681/19 WTO 185 AGRI 364 VETER 47 SAN 331 COTRA 15 + COR 2, ainsi que le texte de l'accord proprement dit⁴.
3. L'accord avec les États-Unis a été signé le 2 août 2019 à Washington.
4. Le 28 novembre 2019, le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion de l'accord.
5. Le 29 novembre 2019, le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) a approuvé le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord.
6. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
 - adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 10681/19 WTO 185 AGRI 364 VETER 47 SAN 331 COTRA 15 + COR 2;
 - prendre note du fait que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil lui sera transmise.

³ Doc. 10677/19 WTO 182 AGRI 361 VETER 44 SAN 328 COTRA 12 (publié au JO L 205 du 5.8.2019, p. 10).

⁴ Doc. 10678/19 WTO 183 AGRI 362 VETER 45 SAN 329 COTRA 13 + COR 1 + COR 2.